



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
COINSINS

# COMMUNE DE COINSINS

## Election complémentaire à la Municipalité du 24 novembre 2024 (1er tour)

### Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste entente communale, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

### PROCLAME

**Monsieur Vincent MATTHEY**, né le 3 avril 1987, originaire de Borex, domicilié au chemin des Uttins 6, 1267 Coinsins, **élu tacitement Conseiller municipal** pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 29 août 2024.

Pour le Bureau électoral

La présidente du bureau :



La secrétaire :

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Coinsins, le 14 octobre 2024